



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE OXALIQUE POUDRE

FDS013

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination :

ACIDE OXALIQUE POUDRE

Référence : 1A0005 – 006 – 014

1.2 Identification de la société ou compagnie:

ORCHIDIS Laboratoire (FRANCE +33) 01 55 09 10 15

Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) 01 40 05 48 48

Liste des centres anti poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Acide Oxalique 2-hydrate

Formule: $(\text{COOH})_2 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$ M.=126,07 CAS [6153-56-6]

EINECS 205-634-3 CEE 607-006-00-8

Xn Nocif

R : 21/22

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

3. Identification des dangers

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de CO, CO₂.

5.4 Equipements de protection:



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE OXALIQUE POUDRE

FDS013

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Solide blanc.

Odeur:

Inodore.

pH ~0,7(50g/l)

Point d'ébullition: 150°C

Point de fusion: 101°C

Solubilité: 102 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Solutions alcalines. Ammoniaque. Halogénates. Agents oxydants. Métaux. Eau./
Chaleur.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

10.4 Information complémentaire:



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE OXALIQUE POUDRE

FDS013

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL 50 oral rat: 7500 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations, brûlures.

Par contact oculaire: Irritations, brûlures.

Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, œsophage et tractus intestinal. Est rapidement absorbé. Par absorption: nausées, vomissements, anxiété, spasmes, arrêt cardio-vasculaire, collapsus, troubles de l'équilibre électrolytique.

Peut provoquer problèmes rénaux.

Par inhalation de la poussière: Irritation des muqueuses, difficultés respiratoires Peut provoquer toux

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

Distribution: log P(oct)= -0,81

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 11,3 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Poissons (Pour subst. anhydre) = 325 mg/l ; Classification : Fort. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

12.2.3 - Observations :

Toxicité élevée en milieu aquatique.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test : DCO = 0,18 g/g (produit anhydre).

ThOD= 0,18 g/g (produit anhydre).

DBO 5 = 0,16 g/g (produit anhydre).

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO 5 /DCO Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations :

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test : _____

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = _____

12.4.3 - Observations :

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Présente une toxicité aquatique de forme aiguë, mais non chronique, en raison de sa biodégradabilité.



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE OXALIQUE POUDRE

FDS013

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE

Symboles : **Xn**

Indications de danger: Xn Nocif

Phrases R: 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Numéro d'indice CEE: 607-006-00-8

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 28.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.